

CLD DE LA CÔTE-DE-GASPÉ FONDS DESTINÉ AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Ce fonds vise à supporter le développement des entreprises de l'économie sociale.

L'économie sociale se définit comme étant les activités et les organismes issus de l'entrepreneuriat collectif, qui respectent les principes suivants :

- + finalité de service aux membres ou à la collectivité,
- + autonomie de gestion, processus de décision démocratique,
- + primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des surplus et des revenus,
- + participation, prise en charge et responsabilité individuelle et collective.

Les entreprises de ce secteur produisent des biens et des services, sont viables financièrement et procurent des emplois durables. Elles ont des sources de financement diversifiées et génèrent des revenus autonomes.

De façon générale, le Fonds destiné au développement des entreprises d'économie sociale vise tout organisme à but non lucratif ainsi que les coopératives générant une activité commerciale. Une entreprise d'économie sociale existante, ayant un projet d'expansion, sera considérée comme admissible.

Pour être admissible, les projets doivent posséder les caractéristiques suivantes :

- + poursuivre une finalité sociale;
- + répondre à des besoins sociaux déterminés par la communauté;
- + poursuivre des objectifs concordant avec les orientations du plan d'action local pour l'économie et l'emploi;
- + entraîner la création d'emplois durables.

Pour obtenir plus de détails ou pour faire une demande au Fonds de développement des entreprises de l'économie sociale, contactez monsieur Jean-Pierre Cassivi, agent de développement rural.